

Description du modèle global

Promotion des fédérations à partir de 2027 - Consultation « modèle global »

Brève description du modèle global

Avec le nouveau modèle global, l'encouragement des fédérations est divisé et pondéré en quatre domaines d'encouragement : Management (20%), Personnel sportif (40%), Mesures sportives (20%) et Développement (20%). Pour chaque domaine d'encouragement, il existe d'une part des conditions à remplir pour pouvoir accéder aux moyens du domaine d'encouragement et d'autre part des critères d'évaluation pour déterminer le montant de la contribution d'encouragement de la fédération correspondante. L'introduction de trois catégories de comptes permet de régler le degré de liberté dans l'utilisation des moyens ainsi que la forme de collaboration entre les fédérations et Swiss Olympic. Par rapport à la promotion actuelle des fédérations (plus de 20 pots affectés, contributions liées aux disciplines sportives), l'utilisation des fonds de promotion à des fins précises est en grande partie supprimée. Dans le modèle, Swiss Olympic gère en premier lieu les critères d'évaluation et leur pondération. Les critères d'évaluation doivent, dans la mesure du possible, prendre en compte les quatre dimensions (quantitative, qualitative, rétrospective et prospective). L'éthique et la durabilité sont intégrées non seulement dans les conditions, mais aussi dans les critères d'évaluation et dans l'utilisation des fonds, mais ne constituent pas un domaine d'encouragement en soi.

	Domaine de promotion Gestion	Domaine de promotion du personnel sportif	Domaine de promotion des mesures sportives	Domaine de promotion du développement
Pondération	20%	40%	20%	20%
Utilisation des fonds	Financement Utilisation des fonds selon le business plan			Contributions à l'utilisation de la CISIN Mesures d'entraînement et de compétition
	Financement Personnel «gestion de la fédération» & mesures de gestion	Financement Entraîneurs Élite/Relève Personnel «Management du sport»	Financement Mise en œuvre du concept de promotion	Contributions à l'utilisation de la CISIN Mesures d'entraînement et de compétition
	Financement Utilisation des fonds en fonction des besoins propres			Contributions à l'utilisation de la CISIN Mesures d'entraînement et de compétition
				Financement Thèmes de développement Conformément à la stratégie de Swiss Olympic ainsi qu'aux conventions de prestations conclues par Swiss Olympic avec la Confédération & la Fondation pour la promotion du sport en Suisse dans les domaines "ESG", "Events", "Sport". Fonds réservés par thème de développement et type d'Account.
Contribution d'encouragement	Contribution de la direction (catégorie de cotisation selon le nombre de points obtenus lors de l'évaluation plus éventuellement, à titre subsidiaire, selon le taux d'occupation)	Contribution du personnel sportif (catégorie de contribution selon les points obtenus lors de l'évaluation plus éventuellement selon les taux d'occupation)	Contribution aux mesures sportives (catégorie de contribution selon le nombre de points de l'évaluation)	Contribution développement (contribution selon les demandes de projets approuvés)
Évaluation	Évaluation de la gestion (critères : quantitatif/qualitatif, rétrospectif/prospectif)	Évaluation du personnel sportif (critères : quantitatif/qualitatif, rétrospectif/prospectif)	Évaluation des mesures sportives Sport de performance (par sport) Sport de masse (par fédération) (critères : quantitatifs/qualitatifs, rétrospectifs/prospectifs)	Évaluation des projets (critères par thème de développement)
Conditions	condition de base : Adhésion Conformité aux normes du secteur	condition de base : promotion du sport reconnu et validé Concept de promotion du sport FTEM & concept de formation des entraîneurs.		condition de base : Adhésion Remise de la demande du projet

Illustration : Esquisse du modèle global (joint séparément au dossier de consultation)

Calendrier pour l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du futur soutien aux fédérations

Après la première consultation actuelle sur le modèle global, une autre consultation sur le modèle, y compris les critères détaillés, aura lieu en décembre 2024 et janvier 2025. Ensuite, le Conseil exécutif de Swiss Olympic décidera en mars 2025 de l'encouragement des fédérations à partir de 2027. Au cours d'une phase de transition d'environ un an et demi, les fédérations devront être préparées au nouvel encouragement des fédérations. La manière exacte dont cette phase de transition doit être organisée fera l'objet de la deuxième consultation. L'élaboration précoce des conventions de prestations et la fixation des contributions aux fédérations à partir de 2027 sont essentielles. Remarque : la classification des sports d'été pour les années 2025-2026 sera effectuée en été/automne 2024 conformément aux directives de classification actuelles.

Estimation de l'impact sur les futures contributions aux fédérations

Le modèle approximatif ne permet pas encore de simuler les subventions aux fédérations à partir de 2027. Toutefois, la répartition actuelle de l'argent entre les fédérations ne doit pas être fondamentalement bouleversée par la nouvelle subvention aux fédérations. D'éventuelles pertes financières pourraient être partiellement compensées par des versements compensatoires limités dans le temps. En fin de compte, toutes les fédérations profiteront de la réduction de la complexité et de la plus grande liberté dans l'utilisation des fonds. A l'inverse, cela signifie également une prise de responsabilité accrue des organes de décision des fédérations sportives nationales.

Comparaison des subventions aux fédérations "aujourd'hui" et "2027 et suiv.".

	Aujourd'hui	2027 et suivantes
Motif de l'utilisation	Contributions affectées dans plus de 20 fonds de soutien ; le plus souvent/principalement par sport	Contributions partiellement affectées dans quatre domaines d'encouragement ; liées au sport
Contrôle	Via des critères et des fonds de soutien dédiés ; autonomie moyenne des fédérations	Principalement via des critères, d'où une autonomie accrue des fédérations
Pondération (allocation des ressources)	Gestion : env. 6% sport : env. 84%, dont env. 83% sport de performance env. 1% sport de masse développement : env. 10% (uniquement pour le sport de performance)	Gestion : environ 20% le sport : env. 60%, dont env. 55% sport de performance env. 5% sport de masse développement : env. 20% (pour le sport de performance, le sport de masse et le management)
	Moyens - en raison du caractère hautement ciblé, par pot de soutien par discipline sportive	Élevé - sur la libre utilisation des fonds ainsi que sur les conventions de prestations individualisées (en particulier Strategic Account) et le domaine d'encouragement « Développement ».
Critères d'évaluation	Fortement orienté vers les résultats et principalement quantitatif/rétrospectif	Orientation réduite sur les résultats et couverture renforcée de quatre dimensions : qualitatif-quantitatif-rétrospectif-prospectif
Sport de masse	négligeable	Ancré en tant que thème dans les domaines d'encouragement « personnel sportif » & « mesures sportives » dans les conditions, l'évaluation et l'utilisation des moyens.
Éthique/Développement durable	La planification éthique comme condition de base	L'éthique/la durabilité sont intégrées dans tous les domaines de financement, tant dans les conditions que dans l'évaluation et l'utilisation des fonds.
Conditions	Fédération : adhésion & planification éthique; Sport : droit de promotion du sport par la condition de base « concept de promotion du sport de performance » et évaluation « sport de performance ».	Fédération : en outre, norme sectorielle Sport : en plus par la partie sport de masse dans le concept d'encouragement du sport FTEM ; différents critères pour estimer le droit à l'encouragement pour le sport de masse et le sport de performance.
Focus sur la promotion	Accent sur le personnel sportif	en plus personnel Direction de fédérations
Rapports	En principe sans changement ; La numérisation et la simplification sont à l'étude	